

VENDREDI 23, SAMEDI 24 & DIMANCHE 25 AOÛT 2019

 **FACULTÉ AIX-MARSEILLE DES ARTS, LETTRES,
LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**
29, rue Robert Schuman, Aix-en-Provence

Trait d'union entre congés estivaux et rentrée de septembre, le rendez-vous du Campus des élu-e-s organisé par le CIDEFE propose des temps de formation riches et divers. Ainsi, dans le nouveau cadre provençal d'Aix-en-Provence se succèderont des intervenant-e-s universitaires, expert-e-s ou élu-e-s qui apporteront une belle qualité à ce week-end studieux et convivial.

PRÉPROGRAMME 2019

Thèmes des formations liées au développement des politiques publiques développement durable, démocratie alimentaire, éducation et projet politique, accueil des migrants, prévention et sécurité, faute inexcusable de l'employeur, villes du partage...

Thèmes des formations pratiques réseaux sociaux, communication de campagne électorale, finances locales, construire des éléments de langage...

Thèmes de formations liées aux enjeux de société et à l'actualité convergences des attentes dans les territoires ruraux et les villes populaires, intercommunalités et métropoles, attentes des français...

Je m'inscris pour les journées suivantes :

- Vendredi 23 août de 15H à 19H —> Hébergement Résidence universitaire vendredi
- Samedi 24 août de 9H à 17H —> Hébergement Résidence universitaire samedi
- Dimanche 25 août de 9H à 13H

Tarifs hébergement indicatif : 1 nuit : 45,25€ petit déjeuner & ménage inclus - tarif 2 nuits : 75,50€ petits déjeuners & ménage inclus

Nom Prénom

Mandat exercé par l'élu-e

Adresse personnelle

..... Téléphone

E-mail

Adresse de la collectivité à facturer

.....

Tarif par jour x jours =€ Conventionné-e

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ

TARIFS 2019

COMMUNES

	Élu·e-s 1/2 Tarifs Vendredi 23 août	Élu·e-s Tarifs Samedi 24 août	Élu·e-s 1/2 Tarifs Dimanche 25 août	Personnel territorial Vendredi 23 août	Personnel territorial Samedi 24 août	Personnel territorial Dimanche 25 août
Moins de 1000 hab.	44€	87€	44€	35€	70€	35€
1000 à 3499 hab.	75€	150€	75€	59€	118€	59€
3500 à 9999 hab.	124€	249€	124€	98€	196€	98€
10000 à 19999 hab.	151€	302€	151€	119€	238€	119€
20000 à 39999 hab.	187€	374€	187€	148€	295€	148€
40000 à 49999 hab.	201€	402€	201€	159€	318€	159€
50000 à 99999 hab.	247€	494€	247€	194€	388€	194€
100000 à 199999 hab.	384€	767€	384€	303€	606€	303€
Plus de 200000 hab.	434€	869€	434€	343€	685€	343€

DÉPARTEMENTS

Moins de 500000 hab.	437€	875€	437€
500000 à 1000000 hab.	487€	975€	487€
Plus de 1000000 hab.	537€	1075€	537€
Conseiller·e-s régionaux·ales	550€	1100€	550€
Parlementaires	600€	1200€	600€

LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLU·E·S

La formation des élu·e·s est un droit individuel reconnu dans le Code général des collectivités territoriales. Elle concerne tous les élu·e·s municipaux, départementaux ou régionaux, tous les délégués au sein des EPCI à fiscalité propre, majoritaires ou minoritaires, membres de l'exécutif ou non.

Des crédits obligatoires - un droit au débat et à l'information : Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et ne peuvent excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élu·e·s. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élu·e·s financées par la collectivité est annexé au compte administratif. Chaque année un débat doit être organisé sur la formation des membres du conseil municipal, intercommunal, général et régional.

Les formations impliquent des frais remboursables par la collectivité : frais de déplacement ; frais de séjour ; frais d'enseignement ; pertes de revenu.

L'agrément ministériel : Seuls les organismes bénéficiant de l'agrément du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales peuvent dispenser des formations pour les élu·e·s. C'est le cas du CIDEFE.

Pour s'inscrire à une formation :

Le plus simple est de faire remplir le bulletin de participation au verso en y faisant figurer le prix de la formation (voir grille ci-dessus) et en faisant apposer le cachet de la Mairie. Ce bulletin validé est à retourner au CIDEFE 6, avenue du professeur André Lemierre 75020 Paris ou contact@cidefe.fr, il permet de facturer la collectivité.

On peut, si nécessaire, faire une lettre au Maire :

« Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à une formation des élu·e·s le à

Cette formation est assurée par le CIDEFE, 6 avenue du professeur André Lemierre 75020 Paris (organisme de formation agréé par le ministère) et qui adressera à la Mairie la facture correspondante.

Veillez agréer, ... »